



Coordination Syndicale Départementale des Services Publics de Loire-Atlantique

Maison des Syndicats - 1 Place de la Gare de l'Etat, case postale n°1 - 44276 NANTES cedex 2 - tél: 02.28.08.29.60

NANTES, le 19 janvier 2017.

Monsieur le Préfet de Loire
Atlantique
Préfecture de Loire-Atlantique
6, quai Ceineray - BP 33515
44035 Nantes cedex 1

OBJET: Préavis de grève de 0 h à 24 h le mercredi 1er février 2017

Monsieur le Préfet,

Le 14 décembre 2016 dans toute la France, les ATSEM se sont fortement mobilisées pour faire entendre leurs revendications à l'appel de l'intersyndicale FO – FAFPT – CGT. Votre représentant nous a reçus et reconnaît la légitimité des besoins de ces agents, à savoir : la reconnaissance des missions éducatives du cadre d'emplois, le respect des qualifications, la dignité et la considération dans la communauté éducative, la nécessité d'une ATSEM par classe...

Mais nous déplorons qu'aucun engagement n'ait été obtenu.

Ce même jour devait être examiné au CSFPT un important rapport sur ces personnels, sans aucune raison valable, le Président a obtenu le report. Nous dénonçons les prétextes invoqués et appelons au respect de la démocratie sociale !

Les raisons de la mobilisation restent entières et la colère monte.

C'est pourquoi nous appelons à une nouvelle journée de mobilisation, d'action et de grève le 1er février 2017, pour la défense et l'amélioration des textes statutaires régissant le cadre d'emploi des ATSEM. Loin de la stigmatisation et des menaces contre les agents publics proférées par des candidats à la prochaine élection présidentielle, la réalité appelle des réponses de progrès !

... / ...

Ce préavis concerne les agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles titulaires et non titulaires, et les agents faisant fonction.

Nous revendiquons :

- L'affectation d'une ATSEM par classe ; - La clarification des missions des ATSEM
- La résolution du problème de double hiérarchie (Éducation nationale – collectivité territoriale) ;
- Formation professionnelle tout au long de la carrière et le rétablissement à 1% de la cotisation CNFPT ; - Un déroulement de carrière sur la catégorie B ;
- La reconnaissance de la pénibilité : catégorie active pour tous ; - La reconstruction de carrière : lors des transpositions des accords JACOB, les ATSEM ont toutes vu leur ancienneté remise à zéro ;
- Que les collectivités ne suppléent pas à l'éducation nationale qui doit assurer son rôle (remplacement enseignant, AVS) ; - La titularisation des précaires ;
- La mobilisation des moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement des collectivités territoriales ;
- Le respect des principes statutaires en matière de formation et de pénibilité, à l'inverse de la logique portée par les projets de Compte personnel de formation et de Compte personnel d'activité ;
- Le minimum Fonction publique à 1 800€ brut mensuels, le rattrapage des pertes de pouvoir d'achat accumulées depuis 2000, le rétablissement de l'avancement d'échelon à la durée minimale, la revalorisation des grilles et la juste reconnaissance des qualifications, à l'opposé de ce qu'impose le protocole minoritaire PPCR dont nous demandons l'annulation.

Ainsi, sur le département notre Coordination Syndicale Départementale des Services Publics appelle l'ensemble des personnels ATSEM des collectivités du département à se réunir devant la préfecture à 11h30 le mercredi 1^{er} février 2017.

Aussi, nous souhaiterions Monsieur le Préfet que vous nous accordiez une audience ce même jour afin d'évoquer de nouveau avec vous la situation de ces personnels.

Nous joignons à ce courrier le préavis de grève déposé par la Fédération des services publics CGT auprès des Ministres de la Fonction Publiques et de L'aménagement du territoire, de la ruralité et des Collectivités territoriales, ainsi que le tract appelant le personnel ATSEM à la mobilisation.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de notre considération la meilleure.

Pour La Coordination Syndicale Départementale CGT

Ludovic Boropert.